

FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE DE GREVE

Le groupe qui gère la caisse de grève s'est réuni ce vendredi 6 décembre. Il est composé d'Esther, Virginie et Simon. L'adresse de la cagnotte est la suivante : <https://www.cotizup.com/caisseeducation67>

En théorie, les retenues sur salaire se font plusieurs mois après la date de la grève donc cela nous laisse le temps de nous organiser.

Une caisse de grève c'est quoi ?

Les caisses de grève reprennent le principe des caisses ouvrières qui consistaient à cotiser dans une tirelire commune. C'est aussi le principe de la sécurité sociale et des retraites. Une fois que la tirelire est bien pleine, on casse cette tirelire pour la vider et répartir le montant entre les bénéficiaires en fonction de certains paramètres.

Les soutiens financiers se feront au prorata du nombre de grévistes, du montant total de la cagnotte et du **salaire net de chacun•e**. D'où l'importance de partager le plus possible cette cagnotte. L'AG insiste bien sur la dimension de soutien financier plus que sur un remboursement total. Il a été évoqué le fait que tout le monde participe aussi à l'effort de grève en ne demandant pas systématiquement tous les jours de grève effectués sauf cas particuliers.

Périmètre des remboursements

La caisse bénéficiera à tous les personnels de l'éducation de la maternelle à l'université (agents techniques compris) syndiqué-e-s ou non dans le Bas-Rhin

Proposition de calcul pour les remboursements :

L'AG a pris la décision de soutenir intégralement en priorité les bas salaires inférieurs ou égaux au SMIC. Pour les autres nous ferons au mieux en fonction des situations professionnelles et personnelles de chacun•e. Nous ferons au mieux pour soutenir tout le monde au maximum des capacités de la caisse. Donc il faut qu'elle soit alimentée et partagée.

Procédure :

1-Renseigner le formulaire à l'adresse ci-dessous :

<https://urlz.fr/bnUS>

2-Envoi des documents nécessaires au calcul de l'aide apportée :

Les FICHES DE PAIE (disponibles à cette adresse : <https://ensap.gouv.fr>) où figurent les prélèvements ainsi que votre RIB devront être envoyés à l'adresse ci dessous :

caisseeducation67@protonmail.com

Comment ça va se passer ?

- collecte du nombre de jours de grève
- collecte des fiches de paie + RIB dès que les premières retenues sont appliquées ;
- estimation de la somme de tous les versements ;
- pour une comptabilité transparente, signer un reçu et nous le renvoyer ;
- un bilan sera envoyé à tout le monde lorsque la caisse aura été clôturée.

Contact : caisseeducation67@protonmail.com